

Au Conseil des ministres

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Après lui, M. Bonnet a parlé de l'évolution actuelle de la situation à Dantzig et de négociations en cours entre la France, la Grande-Bretagne et Moscou.

La forme finale du projet de révision de la loi de neutralité

La forme finale du projet de révision par la Chambre des représentants est la suivante: «Une proclamation sera publiée lorsque le président ou le Congrès estimera que l'état de guerre existe entre les nations étrangères.»

Après cette proclamation, il sera interdit: de vendre des armes et des munitions, sauf outillage de guerre, aux belligérants; d'exporter des marchandises quelconques aux belligérants, avant qu'un titre de propriété de ces marchandises ne soit transmis à un destinataire étranger; de consentir des prêts ou d'ouvrir des crédits aux belligérants, sans les crédits commerciaux ordinaires à court terme, ne dépassant pas 90 jours; de constituer des fonds aux Etats-Unis pour les belligérants.

Enfin, le président pourra interdire l'emploi des ports ou des eaux territoriales américaines aux sous-marins ou aux bateaux de commerce armés des belligérants.

Le seul changement à la loi actuelle est l'insertion de la clause spécifiant que l'outillage de guerre (armements de guerre) ne sera pas frappé d'embargo. Selon les milieux du Congrès, cet outillage peut comprendre les avions, les automobiles, le pétrole et une série d'autres produits non considérés comme des engins susceptibles de donner la mort et qui, selon la loi qui était en vigueur jusqu'à maintenant, n'auraient pu être exportés par ailleurs.

La nouvelle loi de neutralité prescrit que: «Les citoyens américains voyageront à leurs propres risques sur les navires des belligérants; que les titres de propriété de marchandises destinées aux belligérants devront être transmis au destinataire avant que ces marchandises ne quittent les Etats-Unis.»

La loi de neutralité ne s'appliquera pas aux Républiques américaines. Le président pourra demander une caution aux bâtiments de commerce qui n'appartiennent pas aux belligérants ou qui transportent des armes et des munitions.

Enfin, la loi maintient le système de contrôle sur les exportations des armes et le président pourra déterminer la nature des armes et des munitions.

M. Cordell Hull ne s'avoue pas vaincu Washington, 1er juillet. — M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat, a déclaré à la presse qu'il regrette que le projet de loi présenté par l'administration n'ait pas été adopté sans amendement. Il a ajouté qu'il poursuivra cependant ses efforts pour obtenir le vote d'une loi de neutralité ne contenant pas d'embargo sur les armes, et basée sur les principes qu'il a déjà énoncés.

Les pouvoirs monétaires du président Roosevelt ont expiré vendredi soir et le Sénat américain ne les a pas renouvelés

Washington, 1er juillet. — Le pouvoir accordé au président Roosevelt de dévaluer le dollar a expiré vendredi soir à minuit.

Ce pouvoir n'a pas été renouvelé par le Sénat.

C'est une combinaison des républicains et des démocrates du Sénat qui a résisté à empêcher le vote du compromis élaboré par les délégués de la Chambre et du Sénat, compromis qui avait été accepté par 229 voix contre 160 par la Chambre des Représentants.

Le sénateur Townsend, auteur d'un amendement annulant le «Silver act» de 1934, a violemment attaqué l'administration pour ses achats d'argent étranger, surtout au Mexique.

Puis, M. Vandenberg a attaqué le président Roosevelt sur les déclarations qu'il fit à une conférence de presse et où il montrait le danger que constituait pour la défense nationale, l'abandon de ses pouvoirs monétaires.

M. Tydings, sénateur démocrate, s'est prononcé également contre le renouvellement de ces pouvoirs. Il a déclaré qu'en cas d'urgence, M. Roosevelt pourrait demander au Congrès l'autorité nécessaire pour intervenir par des manipulations monétaires dans la situation des changes internationaux.

Le sénateur Taft, parlant après minuit, s'est à nouveau exprimé en faveur de la loi de pouvoirs monétaires de M. Roosevelt, a déclaré qu'il n'y avait pas de raison de continuer la discussion. Le Sénat s'est ensuite ajourné.

Il a décidé d'examiner mercredi prochain le projet de loi monétaire de l'administration.

Du fait de l'attitude du Sénat, les pouvoirs présidentiels pour dévaluer le dollar ont donc expiré.

La situation internationale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Après lui, M. Bonnet a parlé de l'évolution actuelle de la situation à Dantzig et de négociations en cours entre la France, la Grande-Bretagne et Moscou.

Le ressort des indications recueillies à l'issue du conseil que, en dépit d'informations utiles peut-être par certains propagandistes, on ne possède actuellement, à Paris, aucun indice laissant prévoir des événements imminents à Dantzig, quoique la situation requière la plus grande attention.

Par ailleurs, la position du gouvernement français et du gouvernement anglais telle qu'elle ressort des engagements contractés à l'égard de la Pologne et des récents discours du président Daladier et de Lord Halifax, ne saurait laisser place à aucune équivoque.

M. Bonnet a communiqué à ses collègues les nouvelles instructions qui ont été envoyées par les gouvernements de Paris et de Londres à leurs représentants à Moscou en vue de poursuivre les négociations tripartites, qui suivent une évolution favorable.

Les décrets relatifs à la défense nationale

M. Edouard Daladier a soumis au conseil des décrets relatifs, d'une part, aux autorisations d'engagement de dépenses pour la défense nationale, d'autre part aux pouvoirs que les préfets pourront désormais exercer à l'effet de constater et de prévenir les crimes et les délits dans les cas prévus par la loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre.

Après avoir fait justice de la faiblesse de l'encerclement, le message poursuivi par une sévère critique des dictateurs et de leurs agissements contraires aux intérêts des peuples italien et allemand.

Puis, après avoir analysé la politique de sécurité que les démocrates se voient obligés de suivre, cet appel souligne que la guerre serait une inutile folie et conduit à:

«Vous, nous, et les travailleurs de tous les pays, nous devons insister pour que les différends soient réglés par la raison non par la guerre.»

M. Georges Bonnet a reçu l'ambassadeur d'Allemagne avec qui il ne s'était pas entretenu depuis six semaines.

A l'issue du conseil des ministres, M. Georges Bonnet a reçu l'ambassadeur de Pologne et l'entretien qu'il a eu avec M. Lukaciewicz a porté sur les événements actuels, ainsi que sur les négociations financières en cours à Paris et Londres avec le gouvernement de Varsovie.

Il s'est entretenu l'après-midi avec le comte von Welzcek, ambassadeur d'Allemagne; sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne, ainsi qu'avec M. Loudon, ministre des Pays-Bas.

L'ambassadeur d'Allemagne, qui vient de rentrer de Berlin, n'avait pas rencontré M. Georges Bonnet depuis six semaines. Le comte von Welzcek a été à même de faire part au ministre des Affaires étrangères des impressions qu'il rapportait de Berlin.

De son côté, M. Georges Bonnet a pu préciser au représentant du Reich la position de la France, telle qu'elle a été définie par le discours de M. Daladier devant la Chambre.

L'entretien de M. Georges Bonnet avec Sir Eric Phipps s'intègre dans les contacts constants qui existent entre Paris et Londres et a porté sur les événements actuels et sur les négociations en cours avec de tierces puissances.

UN OUVRIER CONGÉDIÉ TUE SON PATRON, A CHARLEVILLE

Charleville, 1er juillet. — M. Ferdinand Groeprier, âgé de 50 ans, directeur d'une fonderie de Mézières, a été mortellement blessé d'un coup de revolver alors qu'il se trouvait devant la porte principale de l'usine, par un de ses anciens ouvriers, Charles Rousseau, congédié il y a trois ans.

Rousseau s'est ensuite dirigé, sans revolver à la main, vers la fonderie, dans l'intention d'aller tuer un autre directeur et un contremaître. Arrêté en cours de route par des ouvriers, il a été remis à la justice. Ayant refusé de se dégrader, il a été condamné à la prison à perpétuité.

Le nouveau croiseur allemand de 10.000 tonnes «Luisen» a été lancé samedi aux chantiers de Brême en présence du grand-duc de Mecklembourg, chef de la marine de guerre du Reich.

La situation internationale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les douaniers allemands de Dantzig prêtent serment au Führer et les S.A. occupent un hôtel en face de la gare.

Varsovie, 1er juillet. — La presse polonaise annonce que les douaniers allemands de Dantzig ont prêté le serment de fidélité au parti nazi et à son Führer.

On annonce, d'autre part, que les S.A. et les S.S. ont occupé l'hôtel Eden qui se trouvait en face de la gare de Dantzig.

EN FRANCE

Le général Gamelin renonce à son voyage en Corse. Paris, 1er juillet. — Le général Gamelin, commandant en chef des forces terrestres, renonçant à son voyage en Corse, regagnera Paris à l'issue de son inspection dans les Alpes.

EN UR.S.S.

Une nouvelle démarche des ambassadeurs de France et d'Angleterre auprès de M. Molotov. Il y aurait un sensible rapprochement des thèses en présence.

On annonce de Moscou que sir William Stedra, ambassadeur d'Angleterre, et M. Naggia, ambassadeur de France, ont remis samedi matin, à M. Molotov, les nouvelles propositions anglo-françaises.

La réponse soviétique est attendue très prochainement. D'après les informations reçues à Paris, les négociations évolueraient d'une façon satisfaisante et l'on pourrait noter un sensible rapprochement des thèses en présence.

EN GRANDE-BRETAGNE

Un message des travailleurs anglais au peuple allemand pour lui faire découvrir la folie d'une guerre.

Londres, 1er juillet. — Le Conseil national du travail, qui représente le Labour Party et le congrès des Trades Unions, publie un message adressé au peuple allemand, intitulé: «Pourquoi nous en rapporter?», dans lequel, après avoir rappelé que, depuis des années, l'Europe a vécu dans une atmosphère de guerre, il observe que chacun demande actuellement: «Est-ce la guerre? Sommes-nous à la veille de la guerre?»

«Vous, Allemands, nous Anglais, et tous les autres peuples doivent décider d'être les maîtres et non les esclaves du destin.

«Nous ne devons pas nous laisser indigne ment entraîner dans une guerre catastrophique.

Après avoir fait justice de la faiblesse de l'encerclement, le message poursuivi par une sévère critique des dictateurs et de leurs agissements contraires aux intérêts des peuples italien et allemand.

Puis, après avoir analysé la politique de sécurité que les démocrates se voient obligés de suivre, cet appel souligne que la guerre serait une inutile folie et conduit à:

«Vous, nous, et les travailleurs de tous les pays, nous devons insister pour que les différends soient réglés par la raison non par la guerre.»

M. Georges Bonnet a reçu l'ambassadeur d'Allemagne avec qui il ne s'était pas entretenu depuis six semaines.

A l'issue du conseil des ministres, M. Georges Bonnet a reçu l'ambassadeur de Pologne et l'entretien qu'il a eu avec M. Lukaciewicz a porté sur les événements actuels, ainsi que sur les négociations financières en cours à Paris et Londres avec le gouvernement de Varsovie.

Il s'est entretenu l'après-midi avec le comte von Welzcek, ambassadeur d'Allemagne; sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne, ainsi qu'avec M. Loudon, ministre des Pays-Bas.

L'ambassadeur d'Allemagne, qui vient de rentrer de Berlin, n'avait pas rencontré M. Georges Bonnet depuis six semaines. Le comte von Welzcek a été à même de faire part au ministre des Affaires étrangères des impressions qu'il rapportait de Berlin.

De son côté, M. Georges Bonnet a pu préciser au représentant du Reich la position de la France, telle qu'elle a été définie par le discours de M. Daladier devant la Chambre.

L'entretien de M. Georges Bonnet avec Sir Eric Phipps s'intègre dans les contacts constants qui existent entre Paris et Londres et a porté sur les événements actuels et sur les négociations en cours avec de tierces puissances.

De violents orages de grêle s'abattent sur la région CAUSANT DES DÉGÂTS SÉRIEUX AUX CULTURES

La foudre tombe en plusieurs endroits

Un peu partout dans la région, des coups de tonnerre ont été entendus et les fleurs des jardins ont subi de graves dommages.

EN BELGIQUE

La foudre tombe sur la Centrale électrique de Sweveghem et provoque un incendie.

La région du Courtrai et de Renaiss est privée d'électricité pendant plus d'une heure.

Samedi, vers 15 h., la foudre est tombée sur la Centrale électrique de Sweveghem, qui fournit l'électricité au Courtrai et au Renaiss.

On remarqua une épaisse fumée qui sortait d'un bâtiment où se trouvent dix transformateurs, constitués notamment par de grands bacs contenant de l'huile.

Les pompiers de Sweveghem qui devaient être alertés par une sirène électrique, arrivèrent assez tardivement sur les lieux, l'appareil n'ayant pu fonctionner par suite du manque de courant.

Un deuxième transformateur contenant 4.000 litres d'huile fut mis hors d'usage. L'incendie devait être éteint par le pompier transformateur éda. L'huile se répandit dans la salle et l'on craignait une catastrophe, mais tout danger put être évité.

La région du Courtrai et de Renaiss a été privée de courant électrique pendant une heure et demie. Les tramways ont suspendu leur trafic et dans certaines usines le travail dut cesser.

Comment peut-on toucher les allocations militaires?

Un récent décret par lequel l'«Officiel» du 21 mai 1939 a revu les taux des allocations militaires.

Notons cependant de cette circonstance que pour les militaires de cette catégorie, il faut être titulaire d'une allocation militaire.

«En défendant le statu quo à Dantzig, on donne la parole au canon...» prétendent les «Relazioni internazionali»

Rome, 1er juillet. — La revue «Relazioni internazionali» affirme qu'en défendant le statu quo à Dantzig, on donne la parole au canon, et ce faisant, on permet de résoudre en même temps les revendications italiennes.

La revue ajoute que l'Italie ne s'embête pas si on la veut mettre une nouvelle épine dans son flanc, car elle sait qu'en agissant ainsi on ne fait que rapprocher l'heure du règlement de comptes.

«Les intérêts vitaux de l'Italie sont diamétralement opposés à ceux de la France.

«Plutôt que de céder sur ses intérêts, le peuple Italien est capable de supporter quelque sacrifice que ce soit, même le sacrifice suprême.»

EN ESPAGNE

Les officiers de réserve vont être licenciés. Burgos, 1er juillet. — Les ministres se sont réunis, vendredi, en Conseil, et ont notamment entendu un exposé du ministre des Affaires étrangères, sur la situation internationale.

Il ont aussi approuvé un décret aux termes duquel les officiers de réserve seront licenciés au cours des mois prochains.

LE CONCOURS DE ROME DE MUSIQUE

Paris, 1er juillet. — L'Académie des Beaux-Arts, prévoyant au jugement du concours de Rome de musique, a accordé le grand prix à M. Pierre Maillet Verger, né à Paris en 1910.

Elle a décerné ensuite le premier second grand prix à M. Jean-Jacques Grunefeld, né à Cran-Cervier (Haute-Savoie) en 1911 et le deuxième second grand prix à M. Raymond Gallois-Monbrun, né à Saigon (Cochinchine) en 1918.

LOTTERIE NATIONALE

Tirage de la 11^{me} Tranche (1^{er} JUILLET 1939)

Le numéro 0.968.377 gagne 5 MILLIONS de francs

Les numéros suivants gagnent chacun UN MILLION

0.286.912 — 0.547.732 0.701.959 — 1.038.196

Les numéros suivants gagnent chacun 500.000 francs :

0.566.709 — 1.485.746 0.425.895 — 1.409.050 0.179.331 — 0.644.703

Les numéros suivants gagnent chacun 200.000 francs :

0.005.501 — 1.100.137 1.342.939 — 0.080.753 0.922.276 — 1.230.644

Les billets se terminant par :

59.622 gagnent chacun 100.000 francs 40.718 — 100.000 francs 19.045 — 100.000 francs 14.293 — 100.000 francs 86.550 — 100.000 francs 86.520 — 100.000 francs 86.396 — 50.000 francs 83.203 — 50.000 francs 71.530 — 50.000 francs 85.933 — 50.000 francs 40.347 — 50.000 francs 28.793 — 50.000 francs 1.630 — 20.000 francs 0.596 — 20.000 francs 2.512 — 20.000 francs 1.782 — 20.000 francs 6.439 — 20.000 francs 2.116 — 20.000 francs 974 — 10.000 francs 0.51 — 5.000 francs 103 — 2.000 francs 95 — 220 francs 3 — 110 francs

Le général Georges reçoit la médaille militaire

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, la médaille militaire est conférée au général d'armée Georges, membre du Conseil supérieur de la guerre.

Les déclarations relatives aux évaluations foncières devront être faites avant le 1^{er} septembre

Comment se fera cette révision exceptionnelle

On sait qu'un décret-loi en date du 14 juin 1938 prescrivait une révision exceptionnelle des évaluations foncières, par priorité ou par établissement industriel.

Le «Journal Officiel» du 9 juin a publié un décret du 10 juin prescrivant selon quelles règles cette révision devra être faite. En voici le teneur :

Article premier. — En ce qui concerne les immeubles dont la valeur locative sera déterminée d'après les loyers normaux relatifs: des baux ou locations verbales en vigueur au 1^{er} août 1939.

En ce qui concerne les immeubles non loués ou loués dans des conditions anormales, les évaluations seront établies en comparaison avec des locaux évalués dans des conditions prévues à l'article précédent, soit par l'Etat, soit par le propriétaire.

Article 2. — Les évaluations des propriétés bâties seront, conformément à l'article 174 du Code général des impôts directs et taxes assimilées, revues par la commission des classifications.

En ce qui concerne les propriétés non bâties, les évaluations seront établies en comparaison avec des locaux évalués dans des conditions prévues à l'article précédent, soit par l'Etat, soit par le propriétaire.

Article 3. — La déclaration visée à l'article précédent, en ce qui concerne les propriétés non bâties, sera établie en double exemplaire, l'un desquels sera remis au directeur des Contributions directes.

Article 4. — La déclaration visée à l'article précédent, en ce qui concerne les propriétés bâties, sera établie en double exemplaire, l'un desquels sera remis au directeur des Contributions directes.

DANS LA DOUANE

A la suite d'un récent concours professionnel national, les sous-officiers des douanes de la région dont les noms suivent, ont reçu un avancement exceptionnel.

ENFANTS ROYAUX...



Les enfants des souverains d'Annam sont à Paris depuis quelques jours. On les voit ici en promenade avec leur gouverneur.

Le cardinal de Villeneuve, se rendant à Valenciennes, est passé hier en gare de Lille

Le cardinal de Villeneuve, archevêque de Québec, venant de Paris, est arrivé en gare de Lille, samedi, à 20 h. 28. Il était accompagné de son secrétaire particulier, M. l'abbé Nicollet.

Près de Valenciennes, un tonnelier est gravement blessé par sa femme

Un drame s'est déroulé samedi soir, à Marly-lez-Valenciennes. M. Dhenin, 58 ans, tonnelier, rentrait chez lui, lorsque sa femme, née Henny, constatant qu'il manquait quelques francs à la paye de son mari, entra dans une violente colère.

Au cours d'une collision aérienne, neuf aviateurs Italiens trouvent la mort

Rome, 1er juillet. — Deux avions militaires trimoteurs ont été en collision au cours d'exercices d'entraînement et sont tombés près de Viterbe. On compte neuf morts.

Le comte Grandi serait nommé président de la Chambre des faiseaux et des corporations

Rome, 1er juillet. — Le bruit court dans les milieux politiques romains, que le comte Dino Grandi, ambassadeur d'Italie à Londres, succéderait à l'ambassadeur récemment décédé, dans ses fonctions de président de la Chambre des Faiseaux et des Corporations.

La fermeté de l'opinion britannique s'affirme dans la presse et par la bouche de ses représentants

Londres, 1er juillet. — Le «Times» déclare: «Quelle que soit la procédure que le gouvernement allemand adopterait, il est clair qu'un tel pas constituerait un acte de provocation, provoquant immédiatement une situation des plus graves.»